

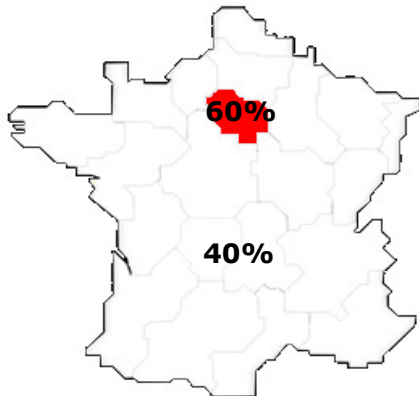


DESCRIPTIF DE PRESTATIONS

PERSPECTIVES 2009

UNE PORTÉE

NATIONALE



60% issus des collectivités d'Ile-de-France
40% du reste de la France

300 PARTICIPANTS

CŒUR DE CIBLE

Forte représentation du secteur public
70% du secteur public dont une majorité d'élus,
de techniciens, de chargés d'études des
collectivités

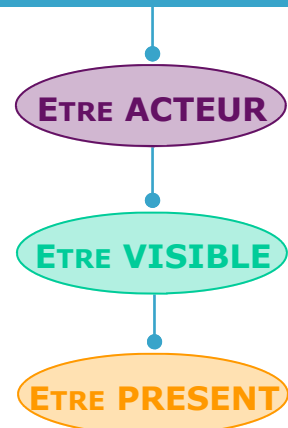
DES THÉMATIQUES

D'ACTUALITÉ

Le bilan sur la réalisation des aires d'accueil
La révision des schémas départementaux
L'habitat adapté
La place des voyageurs
dans la société française aujourd'hui

UN AFFICHAGE PERFORMANT

**A LA MESURE DE
VOTRE BUDGET !**



BILAN DE L'ÉDITION 2008

CHIFFRES CLES éloquents !

200 participants

+ de 20 intervenants, professionnels
et experts institutionnels du secteur !

VISIBILITE MEDIA exceptionnelle !



RETOMBÉES PRESSE remarquables !

3 mises en Agenda dans **AFP**
1 article dans **Le Monde 2**
1 article dans la **Gazette des Communes**
1 chat et 1 article dans **Métro**
2 brèves des **Maires de France**
De multiples références dans la PQR (Var Matin,
Dernières Nouvelles d'Alsace...)

LES PARTENAIRES

ENTREPRISES, ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

ADOMA
EELIS
EUROPE AMENAGEMENT
FRANCIOLI
L'HACIENDA
NOUVEAUX BESOINS NOUVEAUX SERVICES (NBNS)
PREFA'BAT
PREF'AIRE
SADE
VAGO
VESTA

INSTITUTIONNELS ET COLLECTIVITÉS

AMF
COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE DES GENS DU VOYAGE
COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION TROYENNE
CONSEIL REGIONAL DE CHAMPAGNE-ARDENNE
MINISTERE DE LA SANTE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
MINISTERE DE L'EMPLOI, DE LA COHESION SOCIALE ET DU LOGEMENT





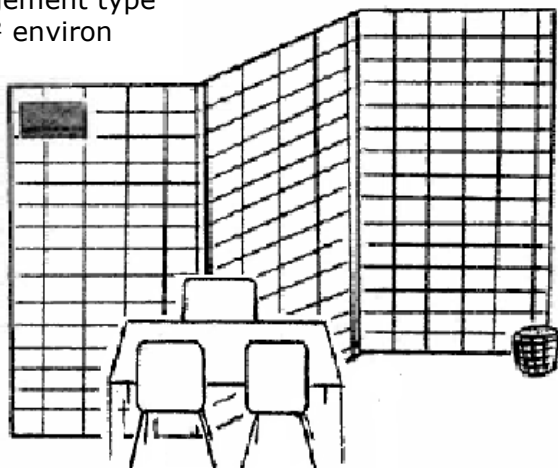
ETRE PRESENT

➔ Formule STANDARD

Réservez un espace d'exposition de **9m²** doté d'un set de mobilier minimum et permettant l'affichage de vos posters et autres documents promotionnels !

1 800 €

Aménagement type
9 m² environ



- IMPORTANT : Hébergement d'un tiers -

Vous pouvez héberger une ou plusieurs entreprises sur votre stand :

- soit en demandant, à la commande, une **extension de la superficie de votre exposition**, dans la limite de l'espace disponible,
- soit en les accueillant sur la **même superficie** d'exposition que vous avez réservée, dans le cadre de l'application de la **clause n°7 de l'Extrait du Règlement** figurant p. 6

L'espace d'exposition comporte

- 3 grilles caddie (H x L : 2m x 1m)
- 1 alimentation électrique 2P + T
- 1 enseigne A3 simple face
- 1 set de mobilier : 1 table + 3 chaises
- 1 connexion Wifi gratuite et illimitée

Inclus dans tous les forfaits exposants

Votre organisme cité comme exposant dans la rubrique Partenaires du site Internet dédié à l'évènement, avec vos coordonnées et un descriptif de vos activités,

Remarques : Système de fixation par double-face / crochets / chaînettes (non fournis)

➔ Invitations sur l'évènement

Entrées collectivités abonnées	67 €
Entrées collectivités / associations	125 €
Entrées entreprises	251 €





ETRE VISIBLE

ENCART PUBLICITAIRE

➔ Dans le PROGRAMME - 6 000 exemplaires

Le programme détaille le déroulé des conférences et mentionne le positionnement des exposants sur le salon.
En version print, il est diffusé à 6 000 exemplaires aux participants potentiels 2 mois maximum avant la manifestation.

Document A5 150x210mm, quadrichromie

Logo - page de garde	900 €
Publicité - 2 ^{ème} de couverture	1 200 €
Publicité - 3 ^{ème} de couverture	950 €
Publicité - 4 ^{ème} de couverture	1 400 €

Délai limite d'envoi des documents d'impression et de commande des prestations à porter sur les produits d'édition : **26 juin 2009 pour le programme**

ATTENTION : en cas de dépassement de ces délais nous ne serons pas en mesure de garantir la reproduction des insertions commandées.

- Format des envois : fichiers informatiques **EPS** ou **JPG** en **séparation quadrichromie** et en **résolution 300 dpi**.
- Pour toute publicité insérée sur les produits d'édition, un tirage couleur papier doit nous être envoyé en parallèle des fichiers informatiques pour le calage quadrichromie.

➔ Distribution de plaquettes aux congressistes à l'accueil via nos hôtes (250 exemplaires)

Le nombre exact de documents à nous transmettre vous sera communiqué début septembre.

1 200 €

Nouveau

➔ Parrainez la fiche mémo !



Une fiche mémo retraçant **les bonnes pratiques indispensables de gestion d'aires d'accueil des gens du voyage**, sera rédigée par le Réseau GDV.

Votre visibilité peut être accrue grâce à ce supplément aux couleurs communes de votre organisme et de la manifestation.

- Diffusée à 6000 exemplaires avec le programme aux participants potentiels 2 mois avant la manifestation
- 300 exemplaires en libre service lors de la manifestation

Offre exclusive réservée à 1 partenaire

900 €

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

➔ Se faire connaître

Vos innovations promues auprès des journalistes !

- Transmission de vos éléments valorisant vos retours d'expérience, ou interview de 30 min environ par téléphone pour recueillir un contenu pertinent
- Rédaction d'un communiqué de presse intégrant ces éléments, volontairement liés aux thématiques portées par l'évènement
- Validation du communiqué
- 1 mois avant la manifestation, envoi du communiqué à notre fichier presse (200 contacts minimum), composé de représentants des presses suivantes : collectivités locales, spécialisée, quotidienne nationale, quotidienne régionale, médias web
- 1 semaine plus tard, relance email de votre communiqué auprès du fichier presse

Offre limitée à 2 partenaires

2 000 €





BON DE COMMANDE

Tous les tarifs sont exprimés HT

Votre correspondant : Frédéric GOEURY

ORGANISME PARTENAIRE

RAISON SOCIALE :
 ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE :

 ADRESSE :

 CODE POSTAL : VILLE :
 PAYS :
 TÉLÉPHONE : FAX :
 RESPONSABLE DU PARTENARIAT :
 E-MAIL :
 RESPONSABLE LOGISTIQUE :
 E-MAIL :

ORGANISME A FACTURER (SI DIFFERENT)

RAISON SOCIALE :
 ADRESSE :

 CODE POSTAL : VILLE :
 PAYS :
 TÉLÉPHONE : FAX :
 RESPONSABLE COMPTABILITÉ :
 E-MAIL :

- FACTURE D'ACOMPTÉ
 (50% TTC RÉGLÉS À RÉCEPTION, SOLDE AVANT 21 AOÛT 2009)
 FACTURE GLOBALE (RÈGLEMENT À RÉCEPTION)

ETRE PRÉSENT

Formule STANDARD	9m ²	<input type="checkbox"/> 1 800 €
Entrée collectivités abonnées		<input type="checkbox"/> 67 € x =
Entrée collectivités/associations		<input type="checkbox"/> 125 € x =
Entrée entreprises		<input type="checkbox"/> 251 € x =
Total HT - ETRE PRESENT (3) :	 €

ETRE VISIBLE

Encart publicitaire dans le programme	
Logo en page de garde	<input type="checkbox"/> 900 €
Publicité - 2 ^{ème} de couverture	<input type="checkbox"/> 1 200 €
Publicité - 3 ^{ème} de couverture	<input type="checkbox"/> 950 €
Publicité - 4 ^{ème} de couverture	<input type="checkbox"/> 1 400 €
Distribution de plaquettes à l'accueil via nos hôteses	<input type="checkbox"/> 1 200 €
Communiqué de presse	<input type="checkbox"/> 2 000 €
Fiche mémo	<input type="checkbox"/> 900 €
Total HT - ETRE VISIBLE (2) :	
..... €	

CONDITIONS DE VENTE :

Seule la réception du bon de commande dûment complété accompagné du règlement constitue la réservation.
 - Pour toute commande passée avant le 21 août 2009, l'acompte de 50% doit être réglé à la signature à IDEAL Connaissances, le solde le 21 août 2009 au plus tard.
 - Pour toute commande postérieure au 21 août 2009, la totalité du règlement devra être versée à réception de la facture au plus tard.

BON DE COMMANDE ORIGINAL A CONSERVER, COPIE A NOUS RETOURNER par mail, fax ou courrier :

IDEAL Connaissances
 93 avenue de Fontainebleau
 94276 LE KREMLIN-BICETRE Cedex
 Fax : 01 45 15 09 00

Je déclare avoir pris connaissance de l'extrait du règlement en page 6 du document présent et en accepter sans réserve, ni restriction, toutes les clauses et renoncer à tous recours contre l'organisateur.

TOTAL HT (1+2+3) : €
TVA (19,6%) : €
TOTAL TTC : €

Fait à : Le : / / 200...

Nom et fonction du signataire :

.....

Signature et cachet de l'organisme (Obligatoire) :





COORDONNÉES DES CONTACTS COMMERCIAUX

☑ **Frédéric GOEURY**

Chargé de Partenariats

Tél. 01 45 15 13 24 - Fax 01 45 15 09 00

f.goeury@idealconnaissances.com

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter **Gislaïne VILLATTE**, assistante du Service Partenariats, par téléphone au 01 45 15 09 01 ou par mail à g.villatte@idealconnaissances.com.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

Article 1 - Champ d'application -

Le présent règlement est applicable à tous les partenaires du présent colloque en qualité d'annonceur ou d'exposant.

Article 2 - Dates et lieux de la manifestation

« La 4^{ème} Journée nationale des Gens du Voyage » se tiendra le 22 octobre 2009 au Forum de Grenelle à Paris. La date et le lieu de la manifestation sont fixés par l'organisateur, IDEAL Connaissances. S'il devenait impossible de disposer des locaux nécessaires, ou en cas de force majeure (feu, guerre, catastrophe naturelle, etc.) l'organisateur pourrait modifier les dates de la manifestation voire l'annuler. Il avisera alors par écrit les partenaires qui n'auraient droit à aucune compensation ni indemnité. Les sommes restant disponibles après paiement des dépenses engagées par l'organisateur, seraient réparties entre les partenaires au prorata des sommes engagées par eux, sans qu'ils puissent exercer un recours contre l'organisateur. En cas d'annulation de la manifestation pour une raison non prévue ci-dessus, les sommes engagées par les partenaires leur seraient rendues.

Article 3 - Répartition des stands et des annonces

IDEAL Connaissances établit le plan de l'espace d'exposition et effectue la répartition des emplacements en tenant compte des désirs exprimés par les partenaires, de la nature des services exposés, mais également de la date d'enregistrement du bon de commande, la priorité étant donnée aux premiers inscrits. Il se réserve, jusqu'à l'envoi des dossiers techniques, la possibilité de modifier le numérotage du stand, voire, en cas de force majeure, l'emplacement de celui-ci. Cette règle est également appliquée pour l'emplacement des annonces dans les documents d'édition à l'exception des emplacements préférentiels en raison de leur caractère unique. Les partenaires exposants s'engagent à être présents sur l'espace d'exposition pendant toute sa durée, soit le 22 octobre 2009.

Article 4 - Conditions de vente de la publicité

Toute souscription d'un ordre de publicité implique l'acceptation des conditions ci-dessus.

Réserves : 1) En cas de non respect des délais de livraison des documents d'impression (cf. recommandations notées sur le descriptif des prestations) l'éditeur ne pourra garantir la reproduction des insertions. Dans ce cas, aucun remboursement ne pourra être exigé par l'annonceur.

2) L'éditeur se réserve le droit de refuser toute annonce dont le texte ou la présentation lui semblerait contraire aux intérêts du document et aux recommandations du BVP.

3) L'éditeur se réserve la possibilité de modifier le nombre d'exemplaires du programme et de la synthèse, voire d'annuler cette dernière au cas où les recettes seraient insuffisantes.

Réclamations : toute réclamation doit, sous peine d'échéance, être effectuée par écrit dans le mois suivant la parution.

Justificatifs : un exemplaire par insertion. Pour toute demande d'exemplaire supplémentaire, s'adresser à IDEAL Connaissances.

Article 5 - Annulation de la commande

En cas de désistement de l'exposant ou de l'annonceur, pour quelque cause que ce soit, intervenant avant le 21 août 2009, l'acompte versé par le partenaire, soit 50 % du montant de la commande, sera conservé par IDEAL Connaissances à titre indemnitaire, sauf en cas de relocation (stand ou annonce) à un autre partenaire. Pour tout désistement survenant après le 21 août 2009, IDEAL Connaissances conservera dans les mêmes conditions l'intégralité des sommes versées.

Article 6 - Conditions de règlement

Toutes les prestations commandées jusqu'au 21 août 2009 sont payables comme suit :

- l'acompte doit être réglé à la signature du bon de commande par chèque à l'ordre d'IDEAL Connaissances. En cas de non réception dans les 8 jours suivant la signature, le contrat sera annulé par un courrier adressé à l'entreprise contractante.

- 50 % restants de préférence par chèque ou virement bancaire ou par traite acceptée, au 21 août 2009 au plus tard, à l'ordre d'IDEAL Connaissances.

Réservation postérieure au 21 août 2009: toute commande passée après la date de clôture du financement du solde, doit être réglée en totalité à réception de la facture. Faute d'avoir effectué la totalité des versements aux dates indiquées, il ne pourra être fait droit à la réservation de l'annonceur ou de l'exposant.

Article 7 - Clause d'hébergement

On entend par hébergement, toute entreprise exposant et accueillant sur son stand une ou plusieurs autres entreprises, en tant qu'entité propre, leur présence sur le stand étant caractérisée par un ou plusieurs signes distinctifs : enseigne, poster, documentation, etc.

Si l'exposant souhaite héberger sur son stand, une ou plusieurs entreprises autre(s) que la sienne (y inclus ses propres filiales), il doit impérativement, préalablement à la signature de son contrat avec IDEAL Connaissances, en informer le chargé de partenariat de la dite société.

Celle-ci se réserve la possibilité d'accepter ou de refuser cet hébergement si ce dernier est de nature à dévaloriser la présentation des offres exposées sur le stand et de son environnement, ou à créer une confusion entre les marques exposées, préjudiciables à l'image du salon pour ses visiteurs. Si cet hébergement est accepté, un droit d'asile, au maximum de + 20% du tarif du stand, pourra être appliqué par IDEAL Connaissances.

Le nom de(s) l'entreprise(s) hébergée(s) aura dû être impérativement transmis à IDEAL Connaissances à la signature du contrat et **au plus tard le 26 juin 2009**, afin que celle(s)-ci puisse(nt) être identifiée(s) en tant qu'exposant sur tous les supports de communication.

Tout exposant n'ayant pas respecté cette clause sera contraint, sur place et au moment du constat de l'hébergement, de verser à IDEAL Connaissances un droit d'asile à la valeur maximale de 20% du prix de son stand, sous peine de ne pouvant exposer.

CHARTRE DE QUALITÉ DES INTERVENTIONS

IDEAL Connaissances peut proposer des interventions sur des séances plénières, ateliers ou forums aux professionnels, partenaires de la manifestation.

IDEAL Connaissances peut également leur déléguer, sous son contrôle, une séance plénière, un atelier ou un forum. Les partenaires s'engagent alors contractuellement à respecter les règles suivantes :

1) Rechercher des thèmes et intervenants en adéquation avec la thématique de la plénière, atelier ou forum concerné, celle-ci ayant été prédéterminée par le comité de pilotage ou, à défaut, proposée par le(s) partenaire(s) après validation par ce comité de pilotage ;

2) Définir pour chaque intervention, un contenu et un titre en rapport avec des problématiques intéressantes directement les collectivités locales ;

3) Illustrer chaque intervention par un ou plusieurs cas concrets bien identifiés, si possible innovants, démontrés et transposables d'une collectivité à l'autre. Si le cas implique une collectivité, son représentant (élu ou technicien) peut être associé à l'intervention ;

4) Allouer à chaque intervention, une durée maximum de 20 minutes réparties en 10 minutes d'exposé et 10 minutes de débat avec l'assistance. Ces 20 minutes sont modulables sur un ou plusieurs intervenants.

5) Fournir à IDEAL Connaissances, un état d'avancement de la composition des conférences parrainées, 15 jours avant la date de bouclage du programme, soit, le **12 juin 2009 au plus tard**.

6) Transmettre par écrit, à IDEAL Connaissances, la composition définitive (nom/prénom/fonction et entité de rattachement du (des) intervenant(s) et le(s) titre(s) de(s) l'intervention (s)) des conférences pour le **26 juin 2009**. IDEAL Connaissances, assisté du comité de pilotage de l'événement se réserve la possibilité de modifier tout ou partie des éléments transmis.

Au cas où le(s) partenaire(s) ne serai(en)t pas en mesure de fournir, dans les délais définis ci-dessus, toutes les informations prédefinites et nécessaires à la formalisation du programme, IDEAL Connaissances se réserve le droit de pourvoir au remplacement de la séance plénière, de l'atelier ou du forum, voire de l'annuler sans que le(s) partenaire(s) ne puisse(nt) se prévaloir d'un remboursement des versements déjà effectués au titre du partenariat.

IDEAL Connaissances et le comité de pilotage demeurent à la disposition de tout partenaire pour l'aider à remplir toutes les conditions ci-dessus énumérées.

INFORMATIONS PRATIQUES

- En complément de ce bon de commande, IDEAL Connaissances met à votre disposition un **descriptif détaillé de l'ensemble des prestations proposées**.

- Les spécifications du format des envois des fichiers insérés aux programmes/synthèse/carnet de bord sont les suivantes : fichiers informatiques **EPS** ou **JPG** en **séparation quadrichromie** et en **résolution 300 dpi**. Afin d'en assurer une reproduction conforme, merci également de nous en faire parvenir une épreuve couleur papier.

- Un « **dossier exposant** » est remis à l'ensemble des partenaires du salon professionnel 1 mois minimum avant la date de l'évènement. Ce document, à retourner à IDEAL Connaissances, est utile à l'enregistrement de données concernant l'exposant (exemples : coordonnées des représentants du stand, intitulé de l'enseigne du stand, aménagement du stand lui-même ...), et permet au partenaire de commander un certain nombre de prestations, à sa charge, complémentaires à sa commande initiale (exemples : connexion wifi si disponible, mobilier complémentaire, compositions florales, aménagement spécifique du stand type réserve ...).

